

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

Une organisation au service des industries technologiques	1
Un réseau de proximité	2
Développer l'emploi et les compétences	3
Accompagner le développement des entreprises	5
Faire progresser le dialogue social	6

Une organisation au service des industries technologiques

Une vocation, trois grandes missions :
Informier et conseiller, Représenter, Promouvoir

L'UIMM est une organisation professionnelle dont la vocation est de contribuer à créer un environnement favorable à la compétitivité des industries technologiques, par la mobilisation de son réseau de chambres syndicales, de ses services et de ses ressources.

Ses priorités :

I Représenter et promouvoir les intérêts des entreprises de la métallurgie et du secteur : en tant que « laboratoire social », l'UIMM relaie auprès des pouvoirs publics les intérêts des entreprises qu'elle représente

I Soutenir et animer un réseau de proximité : l'UIMM informe et conseille les entreprises au quotidien et agit au service de l'emploi et des compétences.

I Négocier et développer le dialogue social : l'UIMM conduit les négociations collectives avec les organisations syndicales représentatives de la branche et met son expertise au service de l'interprofessionnel

Avec son réseau territorial, l'UIMM exerce trois grandes missions :

1. Informer et conseiller les entreprises de la métallurgie, au quotidien

L'UIMM met à la disposition des entreprises des **services d'accompagnement et de conseil juridiques** qui couvrent l'ensemble du droit social : droit du travail, de la protection sociale, de la formation professionnelle hygiène-sécurité-environnement (HSE) et conditions de vie au travail, affaires sociales européennes et internationales.

Son réseau de juristes, aux compétences reconnues, est implanté à proximité des besoins des PMI. Il bénéficie des ressources de l'organisation en matière de veille et d'information :

- Un service d'analyse pour décrypter l'évolution du droit social en France et à l'international ;
- Des publications de référence pour aider les entreprises à gérer leurs enjeux sociaux ;
- Des réunions et des échanges permanents pour partager les connaissances et les meilleures pratiques.

Dans les territoires, **le réseau des chambres syndicales conseille** les entreprises adhérentes sur toutes les questions liées à la conduite quotidienne de leur activité.

- 700 experts au service de la doctrine sociale et du droit social appliqué.
- Accompagnement spécifique en matière de formation et de gestion des compétences : l'UIMM, par l'intermédiaire du **pôle formation des industries technologiques**, gère le premier réseau privé de formations industrielles en France via les CFAI, AFPI et ITII*.
- Aide à l'application des textes réglementaires, notamment en matière de protection sociale et de droit du travail.
- Assistance en cas de contentieux.

*Centre de formation des apprentis de l'industrie, Association de formation professionnelle de l'industrie, Institut des techniques d'ingénieurs de l'industrie.

2. Représenter les intérêts du secteur

Auprès des partenaires sociaux, animer un dialogue social de qualité

L'UIMM est l'interlocuteur privilégié des syndicats de salariés, des organismes de protection sociale ou de formation, et des pouvoirs publics. A ce titre, elle conduit les négociations collectives avec les organisations syndicales représentatives de la branche ainsi que les négociations interprofessionnelles. Elle contribue à la politique contractuelle menée par le Medef.

L'UIMM agit également comme mandataire des entreprises industrielles dans la gestion d'organismes paritaires professionnels et interprofessionnels (caisses de retraite, caisses d'assurance-maladie, Unédic, Pôle emploi...). Au total, elle exerce près de 60 mandats nationaux.

Auprès des institutions françaises et internationales, porter la voix de l'industrie
L'UIMM représente les intérêts des entreprises de la métallurgie en France, en Europe et à l'international. Force de réflexion, de propositions et d'initiatives, elle agit auprès de l'ensemble des instances françaises et européennes pour assurer au secteur un environnement réglementaire favorable à son développement.

3. Promouvoir un nouveau pacte social

Pour une économie forte, il faut une industrie forte : portés par cette conviction, l'UIMM et son réseau se mobilisent pour construire un nouveau pacte social, qui concilie les intérêts des salariés et des entrepreneurs afin de créer les conditions d'une industrie compétitive. Cette réflexion associe l'ensemble des parties prenantes du secteur et de la branche : chefs d'entreprise, partenaires sociaux, experts, *think tank*...

Elle se concentre sur 4 axes de travail, dans une approche globale :

- Les compétences
- La modernisation du marché du travail
- La rénovation du dialogue social
- Le financement de la protection sociale.

Un réseau de proximité

Chambres Syndicales Territoriales et Fédérations professionnelles

Pour remplir ses missions, l'UIMM s'appuie sur un maillage national et professionnel, qui lui permet de répondre de façon fine et sur mesure aux besoins des entreprises, au cœur des bassins d'emploi.

• Les chambres syndicales territoriales

Les 76 chambres syndicales territoriales assurent le lien entre l'UIMM et les entreprises industrielles.

Elles contribuent à la définition d'une politique sociale commune et cohérente sur tout le territoire. Elles sont également le relai des intérêts professionnels de toute une communauté d'entreprises et font remonter ces attentes auprès de l'UIMM et des pouvoirs publics.

La gouvernance des chambres syndicales territoriales permet aux chefs d'entreprises qui le souhaitent de s'impliquer localement et de participer à la promotion des intérêts de la branche.

Leurs missions :

■ **Informier et conseiller** les entreprises sur tout le champ du droit social français et international, et son évolution.

■ À leurs côtés, **préparer l'avenir** en soutenant l'innovation et en donnant aux PMI les moyens de leurs projets.

■ **Développer l'emploi industriel et les compétences**, par la formation et l'insertion.

Sur leur territoire, les Chambres Syndicales travaillent en partenariat avec tous les acteurs du développement économique et de l'emploi. A ce titre, elles sont également les partenaires privilégiés des conseils régionaux en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

• Les fédérations professionnelles

Les fédérations professionnelles assurent une représentation des entreprises par secteur d'activités. Elles nourrissent l'action collective au service de la compétitivité des entreprises

par leur éclairage technique et économique

Leurs missions :

■ L'accompagnement économique et technique des entreprises de leur secteur ;

■ La représentation de leurs intérêts économiques auprès des pouvoirs publics ;

■ La représentation des métiers auprès des acteurs économiques, sociaux et institutionnels.

■ Les groupements représentés

■ Fédération Forge Fonderie

■ Comité des constructeurs français d'automobiles

■ Conseil national des professions de l'automobile

■ Alliance des minerais, minéraux et métaux

■ Fédération française de la carrosserie

■ Fédération des industries électriques, électroniques et de communication

■ Fédération des industries des équipements pour véhicules

■ Fédération des industries ferroviaires

■ Fédération des industries mécaniques

■ Groupement des industries de construction et d'activités navales

■ Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales

Développer l'emploi et les compétences

Agir au service de l'emploi et des compétences
- Valoriser l'industrie et ses métiers - Favoriser l'insertion grâce au fonds *Agir pour l'insertion dans l'industrie (A2i)*.

Malgré le contexte de crise économique, les industries technologiques continuent à recruter. Or, **de nombreuses entreprises industrielles peinent à trouver des qualifications adaptées à leurs besoins**, du fait de la rareté des candidats ou de formations adaptées.

Ces tensions sont liées à la conjonction de plusieurs facteurs : ces dernières années, le secteur a subi l'impact des départs massifs à la retraite, conséquence d'une pyramide des âges vieillissante. La désaffection des publics jeunes vis-à-vis d'activités qu'ils connaissent peu ne permet pas aujourd'hui de compenser pleinement les départs.

Dans le même temps, les métiers de l'industrie ont évolué : intégrant de plus en plus de technologies, ils demandent d'être exercés par des personnes de plus en plus qualifiées.

Selon l'Observatoire paritaire prospectif et analytique des métiers de la métallurgie, d'ici à 2020, les industries technologiques vont devoir recruter en moyenne entre 80 000 à 100 000 personnes par an, même si en parallèle l'emploi industriel poursuivra une érosion régulière.

Face à ces enjeux, l'UIMM et l'ensemble de son réseau se mobilisent afin d'aider le secteur à préserver ses emplois, nécessaires à son développement et à sa compétitivité. Une autre priorité est d'attirer et d'orienter vers les entreprises industrielles les compétences dont elles ont besoin : c'est l'objet des actions en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi, et des publics en situation de décrochage.

● Agir au service de l'emploi et des compétences

Dès 2008, en pleine crise économique, la branche mobilise d'importantes ressources humaines et financières pour aider les entreprises à conserver leurs compétences dans les métiers en tension, en les aidant à mettre en œuvre les dispositifs du chômage partiel.

Parallèlement, l'UIMM a engagé avec les partenaires sociaux des actions structurelles destinées à développer durablement l'emploi et les compétences :

I Anticipation des besoins futurs en compétences et adaptation de l'offre de formations en se fondant sur les perspectives identifiées par l'Observatoire paritaire prospectif et analytique des métiers de la métallurgie.

I Mise en œuvre de la nouvelle politique emploi-formation de la branche. Définie dans un accord signé le 1er juillet 2011 avec les partenaires sociaux, elle est portée par tout le réseau du pôle formation des industries technologiques

I Mobilisation du réseau de formation pour conduire vers les emplois de l'industrie les jeunes et les demandeurs d'emploi, et les former aux métiers demandés par les entreprises. L'objectif est de former chaque année près de 40 000 jeunes en alternance et 150 000 salariés de l'industrie par la formation continue.

L'accord du 1^{er} juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie

- Revalorisation des rémunérations des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation, pour accroître l'attractivité des métiers.
- Simplification de l'accès aux formations par contrat de professionnalisation.
- Promotion des certificats de qualifications industrielles auprès des salariés de la branche, et ouverture aux salariés d'autres branches et aux demandeurs d'emploi.
- Ouverture des formations industrielles aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, par des partenariats développés avec le pôle Emploi.

● **Promouvoir l'industrie et ses métiers dans le cadre d'une campagne nationale « Les industries technologiques – L'avenir, on y travaille ».**

Faire évoluer l'image de l'industrie et renforcer l'attractivité de ses métiers : c'est l'ambition de la campagne de communication menée par l'UIMM et son réseau de chambres syndicales. Elle s'appuie sur un dispositif global et cohérent avec des actions sur tout le territoire pour mieux faire connaître la diversité et la modernité des métiers des industries technologiques auprès des jeunes et des prescripteurs.

La campagne de communication « **Les industries technologiques, l'avenir, on y travaille** » a été lancée en avril 2011 à l'occasion de la **Semaine de l'industrie**. Cette semaine, renouvelée chaque année, est l'occasion d'une mobilisation collective sur tout le territoire avec l'organisation d'événements très variés à l'attention du grand public : des journées portes ouvertes dans les entreprises, des concours et ateliers de découverte de l'industrie dans les collèges et lycées, des colloques et des tables rondes sur l'industrie, des forums d'information, des expositions, etc. ...

Un site dédié aux métiers, aux formations et à l'emploi, **les-industries-technologiques.fr**, a été mis en ligne. Le site offre un panorama des métiers, formations et perspectives auxquels le secteur donne accès.

La sensibilisation des jeunes passe également par des actions spécifiques, tel le **Propulsion Tour**, caravanes d'information intervenant dans les établissements scolaires pour leur faire vivre des expériences autour des métiers de l'industrie. Depuis le début de l'opération en 2011, la tournée a visité **112 villes de France, 141 établissements scolaires**. Environ 22 500 élèves ont participé à l'expérience, accompagnés de près de 721 enseignants. Les résultats des dernières études* montrent que **70% de ceux qui connaissent le Propulsion tour, recommanderaient à quelqu'un de leur entourage de se tourner vers les métiers de l'industrie**. Cette action, menée en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, sera

donc renouvelée en 2014.

● **Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi grâce au fonds Agir pour l'insertion dans l'industrie (A2i).**

Créé par l'UIMM en décembre 2009, le fonds Agir pour l'insertion dans l'industrie a pour vocation de favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi dans des métiers industriels.

Ses missions : combattre l'exclusion du marché du travail en construisant des parcours vers l'emploi, promouvoir la diversité au sein des entreprises et contribuer à résoudre les difficultés de recrutement dont souffre l'industrie.

Les actions soutenues :

- Des programmes visant à remettre sur les rails des jeunes décrocheurs de l'école ou de l'université, pour leur permettre de poursuivre des formations vers les métiers industriels,
- des sas d'insertion et de préqualification, pour permettre aux jeunes et adultes en difficulté d'accéder à des formations qualifiantes et à des emplois dans l'industrie,
- des mises à disposition de salariés en insertion au sein d'entreprises industrielles préalablement à leur recrutement, via des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ou des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Ses bénéficiaires : des adultes éloignés de l'emploi – chômeurs de longue durée, allocataires du RSA, personnes handicapées, femmes revenant sur le marché du travail, détenus proches de leur sortie de prison... – et des jeunes en situation d'échec scolaire ou universitaire.

Chiffres clés : Le fonds soutient à ce jour 116 projets, pour un montant total de plus de 12 millions d'euros. Ces actions vont contribuer à l'accès à l'emploi de près de 13 000 personnes en difficulté sur le marché du travail.

D'ores et déjà 745 jeunes et adultes ont intégré un sas de pré-qualification et de découverte des métiers industriels, 410 un parcours de formation qualifiante en alternance, et 751 un emploi.

Les projets en détail sur : www.fonds-a2i.fr

*Evaluation des actions du programme de communication réalisée par Opinion Way en avril 2013

Accompagner le développement des entreprises

Le Fonds pour l'innovation dans l'industrie (F2i) - UIMMInvest

L'innovation est au cœur de l'industrie et du développement de ses entreprises, mais elle est peu valorisée au sein des PMI et TPI. Les dispositifs complémentaires créés par l'UIMM veulent inciter les entreprises à se projeter dans l'avenir et à leur donner les moyens de leurs projets.

● Le Fonds pour l'innovation dans l'industrie (F2i) : créer des passerelles entre l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche

Créé en décembre 2009 à l'initiative de l'UIMM en partenariat avec la FIM (Fédération des Industries mécaniques) et la FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication), le Fonds pour l'innovation dans l'industrie se positionne comme connecteur d'innovation. Il soutient des actions qui s'efforcent de mettre en relation, d'établir des passerelles entre les PMI et les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (écoles d'ingénieurs ou de gestion, des labos de recherche universitaires, des centres techniques industriels...), au sein desquels elles peuvent trouver les compétences nécessaires pour faire aboutir leurs projets d'innovation

Sa vocation : aider les PME industrielles à innover, aussi bien au plan technique, qu'organisationnel, managérial ou commercial. Beaucoup de PMI n'innovent pas ou pas assez. D'abord parce qu'elles sont confrontées à une

multiplicité de dispositifs, d'acteurs, d'aides, d'interlocuteurs devant lesquels elles ont le plus grand mal à se retrouver. Ensuite, parce qu'elles pâtissent souvent de l'absence d'équipes dédiées à la R&D, capables de travailler en partenariat, de faire le lien avec des équipes de recherche

Les actions soutenues :

- Des dispositifs régionaux qui consistent à prospecter les PMI, détecter des projets d'innovation dormants que ces entreprises n'ont pas pu ou su mettre en œuvre faute des compétences requises, et à mettre en relation les PMI intéressées avec des écoles d'ingénieurs, des IUT et des labos de recherche. Le transfert de compétences s'effectue grâce à la mise à disposition d'élèves ou de doctorants fortement coachés sur le projet d'innovation de l'entreprise.
- Des projets de recherche collaborative associant plusieurs PMI avec un laboratoire de recherche universitaire, une école d'ingénieurs ou un centre technique industriel.
- L'accès des PMI à des plateformes de recherche dans des domaines particuliers (microélectronique, mécanique...), associant grandes, moyennes et petites entreprises.

Ses publics : les PMI portant des projets d'avenir mais n'ayant pas suffisamment intégré la démarche d'innovation dans leur processus de production. F2i soutient les entreprises mûres de préférence aux start-up.

Chiffres clés : Le Fonds pour l'innovation dans l'industrie soutient 41 projets pour un montant total de 9 millions d'euros. Il bénéficie à près de 3 200 PMI.

Les projets en détail sur www.fonds-f2i.fr

● UIMMInvest : pour aider les entreprises à financer leur développement

Depuis 2010, l'UIMM propose aux entreprises de la branche via UIMM Invest un fonds de garantie qui facilite leur obtention de prêts participatifs.

Sa vocation : Mettre en place un projet d'innovation ou de développement au sein d'une entreprise de taille moyenne nécessite

souvent des financements adaptés que les organismes bancaires refusent d'accorder faute de garanties. Le dispositif UIMM Invest peut être une solution pour répondre à ces besoins.

Ses publics : Le volet Prêt Participatif du dispositif s'adresse à des PMI de plus de trois ans, adhérentes de l'UIMM, aux finances saines et souhaitant s'engager dans des projets de développement nécessitant la réalisation d'études et des investissements notamment immatériels. Dès 2014, un autre volet permettra également d'accompagner les petites et moyennes ETI indépendantes désireuses d'investir en leur ouvrant la voie de nouvelles formes de financement ayant recours aux marchés financiers. Par ailleurs, l'UIMM participe à des fonds d'investissements dits « patients » qui investissent en fonds propres dans les entreprises sur la durée d'un cycle industriel en général de 8 à 10 ans.

Ses modalités d'intervention

Le volet Prêt Participatif repose sur des fonds de garantie alimentés par l'UIMM et les chambres syndicales territoriales qui viennent garantir les partenaires financiers accordant ces prêts participatifs et ceci sans prise de suretés réelles auprès de l'entreprise ou du chef d'entreprise.

UIMM Invest s'appuie sur des partenariats avec des établissements bancaires, et des organismes spécialisés notamment ceux développés par la profession (CMGM, SOMUDIMEC).

Actions : **170 prêts participatifs** ont été consentis pour un montant de plus de 35 millions d'euros générant près de 60 millions d'euros de prêts complémentaires.

La garantie de l'UIMM, étayée par la prescription des industriels locaux, procure un véritable effet de levier permettant de multiplier par 10 les montants des financements accordés par rapport aux fonds réellement engagés.

Faire progresser le dialogue social

Moderniser le dialogue social – Représenter la branche auprès de l'interprofessionnel - Acteur de référence du dialogue social européen

Au sein des négociations avec les partenaires sociaux du secteur et de l'interprofession, l'UIMM cherche à mettre en place les conditions d'un dialogue social rénové et efficace, ouvert aux préoccupations des salariés et des entreprises.

• Moderniser le dialogue social

L'UIMM privilégie une démarche de co-construction avec les organisations syndicales, qui facilite le bon exercice du dialogue social.

Depuis plusieurs années, la méthode de négociation collective associe plus étroitement en amont les différentes parties prenantes, syndicats et entreprises, dans la phase préparatoire des accords. **Ce partage préliminaire du diagnostic et des enjeux** contribue à une plus grande qualité et efficacité du dialogue social.

Cette méthode s'appuie sur la reconnaissance du travail syndical : les salariés sont notamment encouragés à s'investir dans un mandat. Ils bénéficient d'une formation supplémentaire liée à l'exercice de leur mandat et les compétences qu'ils acquièrent dans ce cadre sont valorisées dans leur parcours professionnel.

Chaque année, une Commission de l'Agenda social réunit les organisations syndicales de salariés de la branche et l'UIMM pour fixer la liste des sujets à traiter au niveau national, ainsi que l'ordre de leur traitement :

Les thèmes retenus pour 2014 sont la déclinaison de l'accord du 14 décembre 2013 sur la formation professionnelle, la poursuite de la réforme du dispositif conventionnel, la poursuite des négociations sur la complémentaire santé, sous réserve que l'environnement légal soit clarifié. Un chantier sera engagé sur l'emploi, à travers la négociation de l'accord de branche sur la GPEC et la refonte des accords collectifs sur l'emploi Concernant le dialogue social, l'ambition partagée avec les organisations syndicales est de créer une nouvelle dynamique d'innovation sociale. A cet égard, il a été décidé d'instaurer un dialogue économique dans la branche. Enfin, un nouveau chantier a été ouvert à la suite du lancement du Pacte de responsabilité : la Branche souhaite contribuer par ses propositions à la mise en œuvre de plans d'action, en particulier dans le domaine de l'emploi

● Représenter la branche auprès de l'interprofessionnel

L'UIMM met son expertise dans le champ du droit social, de l'emploi et de la formation professionnelle, au service des organisations avec qui elle partage la même vocation.

Le Délégué général de l'UIMM, Jean-François Pilliard, préside le pôle social du MEDEF et depuis février 2012 le conseil d'administration de l'UNEDIC. La branche fait ainsi systématiquement profiter de son expertise toutes les négociations interprofessionnelles portant sur le champ de la protection sociale : assurance chômage, retraites complémentaires, financement de la protection sociale, modernisation du paritarisme, modernisation du marché du travail, emploi des seniors...

● Acteur de référence du dialogue social européen

Les législations communautaires ont un impact croissant sur le droit social de la métallurgie. Pour cette raison, l'UIMM œuvre activement à la prolongation du dialogue social national au niveau européen.

En juillet 2011, le Délégué général de l'UIMM a été nommé à l'unanimité Président du Conseil

exécutif du CEEMET, instance patronale européenne de la métallurgie. Il copréside également le comité européen de dialogue social de la métallurgie aux côtés d'un représentant IndustriAll Europe (anciennement la FEM), syndicat européen des salariés de la métallurgie).

Ce comité a été instauré afin de formaliser les échanges qui existaient depuis une dizaine d'années dans le secteur à l'échelle européenne. Il cherche également à faire valoir les intérêts du secteur de la métallurgie auprès de la Commission européenne.

Deux groupes de travail ont été programmés sur deux thèmes essentiels pour les entreprises industrielles :

- L'éducation et la formation professionnelle ;
- La compétitivité et l'emploi dans une économie globale.

Dans ce cadre européen rénové, l'UIMM s'engage à faire valoir et à défendre les intérêts des industriels français afin de leur assurer un environnement favorable pour leur développement.

C'est ainsi que l'UIMM accompagne la Commission dans sa réflexion sur les accords transnationaux*. Son étude préalable, réalisée durant deux ans à partir d'audits d'entreprises, a été publiée dans un document « *Accords transnationaux : état des lieux et mode d'emploi* », proposé à la Commission comme document de travail.

*Plus de 70 % des exportations françaises sont réalisées par l'industrie. Les entreprises industrielles françaises comptent plus de 30 000 implantations à l'étranger.